



Mairie de Dions  
N°28 - Juin 2020



# BULLETIN MUNICIPAL

## UNE NOUVELLE ÉQUIPE AU SERVICE DES HABITANTS

Après bien des péripéties, la nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions le 18 mai dernier.

Le premier Conseil s'est tenu le 25 mai dans une salle prêtée par la Commune de La Calmette faute de local suffisamment vaste pour respecter le protocole sanitaire en vigueur.

Dans le cadre d'un travail que nous souhaitons le plus collectif possible, l'ensemble des conseillers qu'ils soient ou non adjoints ont reçu des délégations leur permettant de prendre en charge les différents aspects de la vie de notre village.

Vous trouverez sur le site de la Commune ([www.dions.fr](http://www.dions.fr)) le détail des attributions de chacun.

Sur la base de notre programme nous souhaitons nous mettre au service de l'ensemble des Dionsoises et des Dionsois.



## EDITO

Nous venons de traverser une période inédite et particulièrement difficile. Qu'il me soit permis, ici, d'avoir une pensée pour les victimes et leurs familles ainsi qu'au dévouement de nos concitoyens qui sont restés en première ligne durant toute la durée de cette crise.

Si le confinement et déconfinement ont un peu occulté l'alternance démocratique qui a porté une nouvelle équipe à la tête de la mairie il est temps de reprendre le cours normal de notre vie de village.

Les difficultés que rencontre notre Commune sont importantes : baisse sensible de la démographie communale, population en âge d'être scolarisée insuffisante, manque chronique de moyens financiers et humains et peu de maîtrise du développement de l'urbanisme pour ne citer que les principales.

Mais nous avons par ailleurs de nombreux atouts pour peu que nous soyons en capacité de créer une dynamique collective pour faire émerger de nouvelles initiatives.

Au-delà du fonctionnement quotidien de notre Commune, c'est à cela que je souhaite consacrer l'essentiel de mon mandat.

Enfin, je tiens particulièrement à remercier Jean Verdalle, Nicole Raymond et toute l'équipe de la précédente municipalité pour la qualité du travail réalisé et la dynamique qu'ils ont su impulser pour l'avenir de notre Commune. Nul doute que les nouveaux élus sauront s'inscrire dans la même perspective.

*Le Maire, Gérard Théotime.*

## TRAVAUX

En raison de la pandémie et des protocoles sanitaires liés au déconfinement, les travaux de réfection et d'aménagement de la bibliothèque et de la salle polyvalente ont pris beaucoup de retard. Malgré tout le chantier avance bien et nous pourrons inaugurer ces locaux fin octobre début novembre.

Le dossier concernant la rénovation de la Croix de Mission située place de la Mairie et de la création d'un itinéraire de découverte est en bonne voie. Les travaux et la mise en place de la signalisation devraient être terminés à la fin de l'année.

Rappelons que cette opération coutera 28 000€

Elle est financée par l'Union Européenne et Nîmes Métropole pour un reste à charge de la Commune de 5 000 €.

Enfin et sous réserve de trouver les financements nécessaires, l'année 2021 devrait être consacrée à l'enfouissement des réseaux secs place de la Mairie et à la rénovation de l'hôtel de ville.

Dans le cadre de cette nouvelle mandature, des réflexions sont en cours pour construire un plan d'investissement pour les années 2022/2026 qui sera débattu avec la population.



### Relations aux administrés

Afin d'améliorer les relations entre les habitants et la Mairie notamment sur les problèmes du quotidien, deux conseillères sont à votre disposition.

Vous pouvez joindre Sylviane Belyard ou Annette Couderc en Mairie. Enfin n'hésitez pas à les solliciter si vous les croisez dans le village.

# EN PÉRIODE DE CANICULE, QUELS SONT LES SIGNAUX D'ALERTE ?



CRAMPE



FATIGUE  
INHABITUELLE



MAUX DE TÊTE



FIÈVRE > 38°C



VERTIGES  
OU NAUSÉES



PROPOS  
INCOHÉRENTS

SI VOUS VOYEZ QUELQU'UN VICTIME D'UN MALAISE, APPELÉZ LE 15



@MinSollSante



Ministère des Solidarités  
et de la Santé



## CANICULE, FORTES CHALEURS

### ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps  
et se ventiler



Maintenir sa maison  
au frais : fermer  
les volets le jour



Donner et prendre  
des nouvelles  
de ses proches



Manger en  
quantité suffisante



Ne pas boire  
d'alcool



Éviter les efforts  
physiques

## BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

AMBI - 06 06 66 66 66 - 06 06 06 06 06

### EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
[www.social-sante.gouv.fr/canicule](http://www.social-sante.gouv.fr/canicule) • [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) • #canicule



### PLAN CANICULE 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Prévention des incendies de forêt Carte de vigilance sur Internet et réglementation de certains travaux

Le risque d'incendie de forêt s'amplifie chaque année partout en France. Avec plus de 50% du territoire occupé par des forêts, landes ou garrigues, le Gard est fortement concerné par ce risque. Le bilan dramatique de l'an dernier (1 mort, 16 maisons détruites, 1100 ha brûlés) appelle chaque citoyen à la plus grande vigilance durant l'été à venir.

### S'informer pour se protéger

Une carte vigilance incendies de forêt est désormais disponible pour le Gard, et mise à jour quotidiennement. Elle doit permettre aux habitants, ainsi qu'aux touristes de connaître le niveau de risque et d'adapter leurs pratiques en conséquence.

Cette carte se caractérise par 3 niveaux de vigilance (jaune, orange et rouge). Le risque incendie de forêt est déterminé quotidiennement pour chacune des 8 zones météorologiques du département du Gard, en s'appuyant sur les données Météo France. Il tient notamment compte des probabilités de départ de feu et des vitesses potentielles de propagation.

Cette carte sera consultable du 15 juin au 20 septembre sur le site Internet de la préfecture et sur une application mobile.

<http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret/Carte-de-vigilance>

### Arrêté préfectoral réglementant certains travaux et l'activité de bivouac.

Adossé à cette carte, un arrêté préfectoral a été pris pour réglementer certains travaux et l'activité de bivouac comme c'était déjà le cas dans de nombreux départements méditerranéens.

En effet, plus de la moitié des incendies de forêt sont d'origine accidentelle, avec une cause liée à des travaux dans la plupart des cas (source : base de données Prométhée 2000-2019). Réaliser des travaux pendant les périodes à risque élevé d'incendie, qu'on soit particulier ou professionnel, peut provoquer la destruction des forêts, mais aussi des destructions d'habitations et des morts.

Nîmes, le 15 juin 2020

Cabinet du préfet  
Service départemental de  
la communication interministérielle

Tél : 04 66 36 40 18 - 04 66 36 40 52  
Port : 06 30 19 90 50 - 06 30 19 04 81  
Mél : [pref-communication@gard.gouv.fr](mailto:pref-communication@gard.gouv.fr)

# FEUX DE FORÊT

## Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence

- Ni feu ni barbecue** aux abords des forêts
- Pas de cigarette** en forêt ni de mégot jeté par la fenêtre de la voiture
- Pas de travaux sources d'étincelles** les jours de risque d'incendie
- Pas de combustible** contre la maison (bois, fuel, butane...)
- Témoin d'un début d'incendie, je donne l'alerte** en localisant le feu avec précision
- Je me confins dans ma maison** elle est mon meilleur abri

112 Urgences  
18 Pompiers

## Ce qu'il faut savoir sur le moustique



Il existe différents types de moustiques, dont *Aedes albopictus*, qui a la particularité de piquer surtout pendant la journée. Il est aussi appelé moustique « tigre » à cause de sa silhouette noire et de ses rayures blanches, sur l'abdomen et les pattes.

Le moustique « tigre » (*Aedes albopictus*) est avant tout source de nuisance : il pique le jour et sa piqûre est douloureuse. Toutefois, il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre la dengue ou le chikungunya.

### Comment pourrait survenir une épidémie de chikungunya et de dengue dans le sud de la France et comment la prévenir ?

Aujourd'hui, il n'y a pas d'épidémie de chikungunya, ni de dengue, en France métropolitaine. Cependant, présent depuis des années en Asie, en Afrique, en Amérique et dans l'Océan Indien, ce moustique s'est installé, depuis 2004, dans le sud de la France.

À l'occasion d'un voyage dans un pays où l'une de ces deux maladies circule, une personne se fait piquer par un moustique infecté par le virus de la dengue ou du chikungunya.

À son retour dans le sud de la France, si un moustique *Aedes albopictus* sain pique cette personne malade, il s'infecte. Ce moustique peut alors transmettre le virus de la dengue ou du chikungunya à une autre personne saine en la piquant. Le virus se propage de cette manière à d'autres personnes.

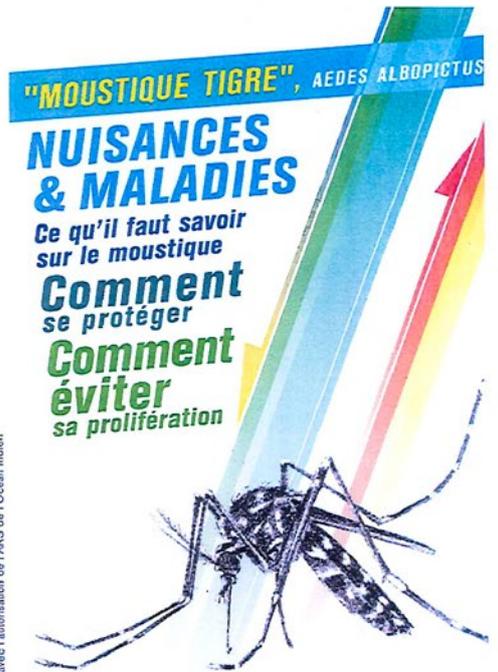
Je suis particulièrement vigilant si je reviens d'une zone tropicale : je consulte un médecin en cas de fièvre brutale et de douleurs articulaires ou de courbatures.

### Comment se protéger des piqûres ?

Pour éviter de me faire piquer

- ✔ J'applique sur ma peau des produits anti-moustiques, surtout la journée. Je demande conseil à mon médecin ou mon pharmacien avant toute utilisation, surtout en ce qui concerne les enfants et les femmes enceintes.
- ✔ Je porte des vêtements couvrants et amples.
- ✔ Les bébés peuvent dormir sous une moustiquaire imprégnée.
- ✔ J'utilise des diffuseurs d'insecticides à l'intérieur et des serpentins à l'extérieur.
- ✔ Si besoin et si j'en dispose, j'allume la climatisation : les moustiques fuient les endroits frais.

Pour plus d'information :  
[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)  
[www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)



Rédaction : DGS • Conception : DICOM - n° S 12-077 • août 2012  
 Crédits : Agence Météo - illustrations Pierre Hurler - avec l'autorisation de l'ARS de l'Océan Indien



ars  
 Agence Régionale de Santé de l'Océan Indien

## Comment limiter le développement des moustiques dans mon environnement ? Adaptions les bons gestes

### Comment les moustiques vivent-ils ?

Le moustique se développe en quatre étapes : **œuf, larve, nymphe et adulte**. Les larves de moustiques ont besoin d'eau stagnante pour se développer.

Tous les moustiques n'occupent pas la même niche écologique. Le moustique « tigre » (*Aedes albopictus*) est fortement affilié à l'homme et il vit au plus près de chez nous. Il se déplace peu.

Ainsi, le moustique qui vous pique est né chez vous !

Il se développe dans de petites quantités d'eau : des soucoupes de pots de fleurs, des vases et tout récipient contenant de l'eau.

### Pourquoi les moustiques aiment-ils vivre près de nos maisons ?

Parce qu'ils y trouvent

- ✔ de la nourriture pour leurs œufs, en nous piquant ;
- ✔ des endroits pour pondre dans les eaux stagnantes ;
- ✔ des lieux de repos à l'ombre des arbres.

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques. Il est également nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

### Pour éliminer les larves de moustiques, il faut :

éliminer les endroits où l'eau peut stagner :

- ✔ petits débris,
- ✔ pneus usagés : vous pouvez aussi les remplir de terre, si vous ne voulez pas les jeter,
- ✔ encombrants,
- ✔ déchets verts ;

changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou si possible :

- ✔ supprimer les soucoupes des pots de fleurs,
- ✔ remplacer l'eau des vases par du sable humide ;



vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement :

- ✔ gouttières,
- ✔ regards,
- ✔ caniveaux et drainages ;

couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu :

- ✔ bidons d'eau,
- ✔ citernes,
- ✔ bassins ;

couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de Javel, galet de chlore...).

### Pour éliminer les lieux de repos des moustiques adultes, pensez à :

- ✔ débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies ;
- ✔ élaguer les arbres ;
- ✔ ramasser les fruits tombés et les débris végétaux ;
- ✔ réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage) ;
- ✔ entretenir votre jardin.



## DÉBROUSSAILLEMENT, 7 TRAITEMENTS INDISPENSABLES :

Sur un terrain parfaitement débroussaillé, le feu passe sans grand dommage et l'intervention des sapeurs-pompiers peut être alors concentrée sur d'autres secteurs stratégiques pour la lutte active contre l'incendie.

1. Supprimer tous les arbres et les branches à moins de 3 mètres de l'aplomb des murs de façade des maisons, c'est mettre votre habitation à bonne distance de la végétation. Les haies doivent subir le même traitement.
2. Éliminer les arbres morts ou dépérissant. Un peuplement trop dense avec des arbres trop proches les uns des autres est souvent synonyme de mortalité importante et d'un état sanitaire médiocre.
3. Élaguer les arbres. Supprimer toutes les branches basses (souvent mortes) situées à moins de 3 mètres du sol.
4. Laisser au moins 3 mètres entre chaque houppier des arbres dans la zone des 50 mètres, c'est limiter les dangers d'un feu de cime très puissant et toujours très destructeur.
5. Supprimer tous les arbustes sous les arbres à conserver est vivement conseillé. D'une manière générale, arbres et arbustes ne doivent pas occuper plus d'un tiers de la surface à débroussailler.
6. Ôter la litière sèche (surtout dans les pinèdes) dans un rayon de 10 m autour de la maison.
7. Supprimer les plantes décoratives très inflammables qui courent sur les façades ou les talus proches de la maison. Vous devez être particulièrement vigilant sur les végétaux placés près des ouvertures ou des éléments de charpente apparente. L'obligation de débroussaillage s'applique dans les départements exposés aux risques d'incendie de forêt. Cette réglementation concerne les secteurs de bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations et reboisements et la bande des 200 mètres autour des zones exposées.

## POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

Les effets du débroussaillage :

Traiter les végétaux autour de votre habitation (**50 m autour des habitations, et 10 m de part et d'autre des voies d'accès privées**) c'est lors d'un sinistre casser la puissance du feu (feu subi) ou éviter qu'un départ de feu dans votre propriété ne prenne trop vite de l'ampleur (feu induit).

**Traiter les arbres et tous les autres végétaux est une priorité car ils sont tous le vecteur et l'aliment essentiel du feu.**

Le débroussaillage, l'élagage et la coupe de certains arbres permettent de réduire la masse végétale combustible aux abords de votre maison et de rompre les continuités verticales et horizontales dans la végétation, qui permettent au feu de s'étendre.

Pour diminuer l'intensité du feu et limiter sa propagation !

Si la propriété est conforme à la réglementation, les végétaux conservés seront dans la majorité des cas épargnés par le feu.

La continuité entre **les strates des herbes, des arbustes et des arbres est en effet responsable de la propagation des incendies**. Par ailleurs, les herbes et les arbustes en stress hydrique sont très inflammables.

En aucun cas, cela signifie la suppression de toute végétation de votre propriété. C'est même l'occasion de réfléchir à un jardin différent et protecteur.

**Votre propriété en forêt est un point sensible, elle peut :**

Subir un incendie déclaré à plusieurs kilomètres de chez vous; communiquer l'incendie en favorisant son extension à d'autres secteurs habités ou non; être à l'origine d'un départ de feu, lié à vos activités de loisirs ou familiales.

Dès que votre propriété est à proximité d'une zone boisée, votre habitation peut être touchée par le feu.

Définition du code forestier

On entend par débroussaillage les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes. Le représentant de l'État dans le département arrête les modalités de mise en œuvre du débroussaillage selon la nature des risques.

[Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 art. (V) Article L131-10, Article L131-11, L 131-12, L131- 13, L131-14, L131-15, L131-16 du Code forestier].



Dans le cadre de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) une fiche de renseignement sera distribuée dans les boîtes aux lettres des personnes situées en bordure de la RD22, concernée par une situation de risques aux inondations .

**Merci de la retourner en Mairie dès réception.**



## “CHOSSES VUES”

### LE NOMBRIL DE VENUS

Le nombril de vénus à ne pas confondre avec la Petite bourrache nombril de Vénus « famille des Boraginacées ». Nous en observons en ce moment dans les ruelles de Dions (*Umbilicus rupestris*), également appelé nombril ou ombilic de Vénus ou ombilic des rochers, est une espèce de plantes crassulacées vivaces et saxicole de la famille des Crassulacées du genre *Umbilicus*.



Le nom scientifique d'*Umbilicus* (« nombril », « petit cercle ») évoque la forme des feuilles circulaires et déprimées au centre. L'épithète *rupestris* indique que la plante est saxicole, poussant sur les rochers (*rupes* en latin) et sur les murs, en position verticale.

La plante se rencontre dans le sud et l'ouest de l'Europe, poussant souvent sur des murs ou dans les fissures de rocher humides et ombragées, parfois aussi dans les brèches des écorces des arbres. L'espèce atteint une altitude de 1 200 m dans le parc du Mercantour.

**ATTENTION !!!** Il faut bien connaître la plante : Les feuilles vertes, voire les tiges, sont comestibles crues (en dehors de la saison estivale): très tendres, elles ont un goût de concombre juteux et une texture un peu gélatineuse. Les feuilles plus âgées peuvent être légèrement acidulées (goût dû à l'accumulation nocturne d'acide citrique). Elles peuvent être conservées dans du vinaigre à la manière des cornichons ou préparées en salade. Les inflorescences également comestibles sont amères et peu plaisantes à manger. A une certaine époque, on écrasait ses feuilles pour en extraire le suc dont on frottait avec un chiffon les poêles pour les « graisser », évitant ainsi que la nourriture s'y attache. Cette technique était notamment utilisée pour « culotter » les poêles lorsqu'elles étaient neuves.

Dédiée à la déesse Vénus à qui on réserve souvent les plantes les plus raffinées, elle entrainait au Moyen Âge dans la composition des filtres d'amour.

Source : Delachaux Niestlé.



## She, leaves

Anne Lise Le Pellec

Si la technologie, elle, a évolué, la photographie reste et restera toujours la même chose; l'écriture de la lumière (d'où son sens étymologique). Et elle restera toujours le témoignage de ce qui est, de ce qui a été.

Ainsi de la chambre photographique, inventée au début du siècle dernier que nos « anciens » ont tous connu. Photographe itinérant passant de village en village pour immortaliser le clocher d'une église, un mariage ou réaliser des portraits de familles, jusqu'à nos adolescents qui photographient et partagent leurs joies et leurs peines au jour le jour, leurs repas, leurs vacances, tous connaissent l'importance du souvenir.

En partant de ce constat intergénérationnel je me propose de relier entre eux les différentes générations et acteurs d'un même village, à travers l'outil photographique.

je travaille depuis deux ans déjà sur un processus de révélation photographique unique, au sens poétique et écologique fort ; la révélation d'images sur des feuilles d'arbre, et ce sans l'utilisation du moindre produit chimique de synthèses. En utilisant le processus de photosynthèse je fais apparaître sur de fragiles feuilles d'arbres mes images. Apparaît alors un visage qui vous regarde, nervuré de fibres et qui se voit prêt à disparaître, dans quelques années, cela dépend du temps lui-même.

Car tant que nous penserons nos différences inscrites dans du marbre, jamais rien ne changera. Offrez-les aux arbres, au vent et aux saisons et nous verrons bien ce qu'il en reste.

**CALINI**  
**CONSEIL IMMOBILIER**

IMMOBILIER

CALINI CONSEIL

AGHAT LOCATION VENTE

*Une équipe mobilisée  
à vos côtés !*



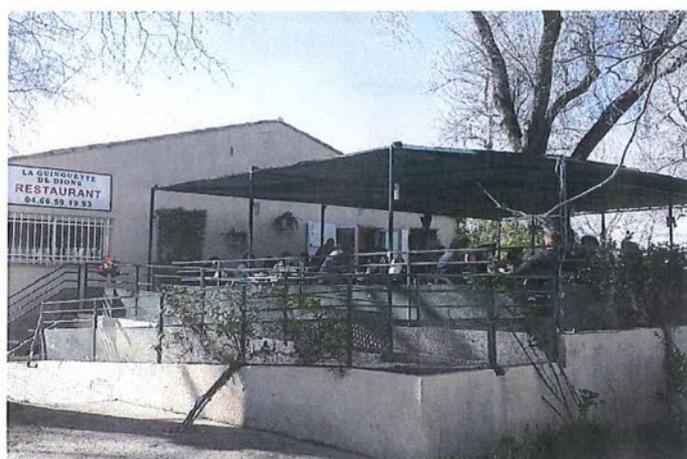
Av. Charles de Gaulle  
 30190 LA CALMETTE  
 ☎ 04 66 63 11 31  
 ✉ lacalmette@calini.com

Parking CC *Casino*

calini.com

Artif/Com - 04 66 222 223 - SIRET 813 664 349 00012

Ne pas jeter sur la voie publique, merci.



**La Guinguette de Dions**  
 vous accueille

**Route d'Uzès—30190 - Dions**

**Horaires : tous les jours de 7 h à  
15h et à partir de 19h**

**tél.: 04 66 53 19 93**

## Congés

Mairie fermée du  
 01/08/2020 au 16/08/2020

Permanence les matins uniquement  
 du 17/08/2020 au 21/08/2020

*En cas d'urgence, composez le numéro de la  
 mairie, votre appel sera redirigé vers le Maire et  
 les Adjoints. Bonnes vacances !*

## Etat civil

### Décès :

Corteville Marcelle, 02/10/2019  
 Hancquart Maurice, 26/10/2019  
 Beltrando Jean, 04/11/2019  
 Bruguier Maurice, 16/01/2020  
 Rouvière Elise, Paulette 06/02/2020  
 Courbier Jeanine, Marie, Andrée 09/03/2020  
 Toiron Michel, Roger 31/03/2020  
 Mazier André François, 02/05/2020  
 Saint-Haont Alain, 28/05/2020

Nos sincères condoléances aux familles.

### Naissance :

Paltrié Lucie, Anouchka, Manon , 18/01/2020

Nos félicitations aux heureux parents.